



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

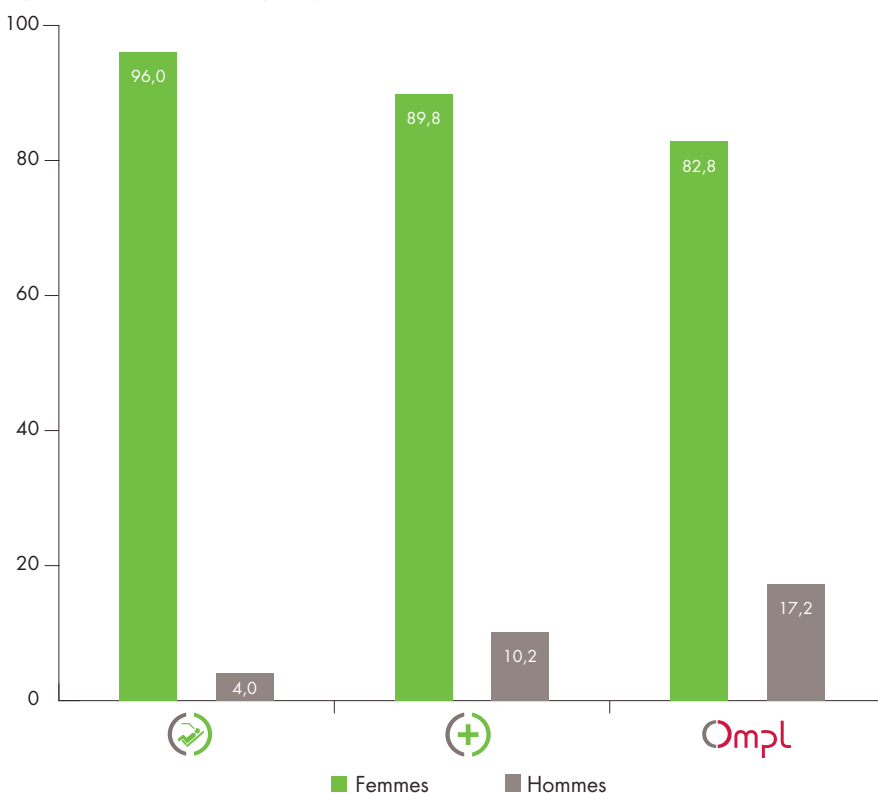


**EMPLOIS TRÈS  
MAJORITAIREMENT  
FÉMININS**

Les emplois de la branche sont très majoritairement féminins : 96,0 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (89,8 %).

Répartition des salariés par genre (%)



 Secteur santé

Branche professionnelle

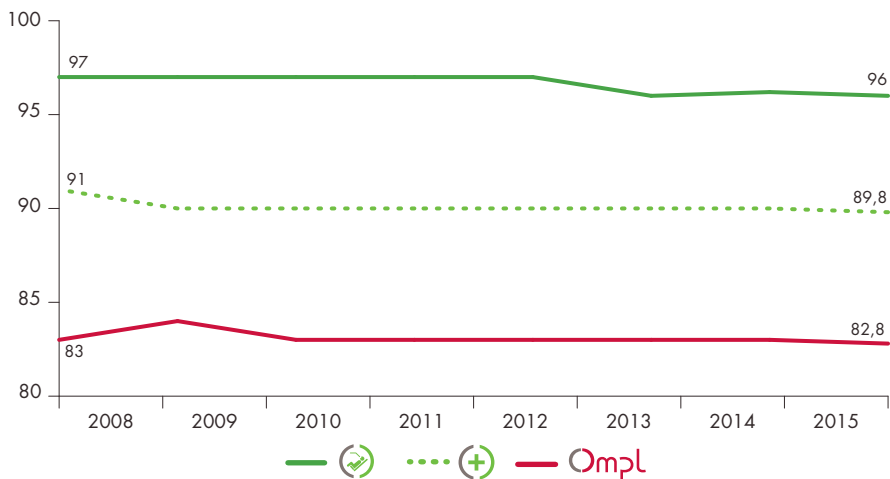
 Cabinets dentaires



### STABILITÉ DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi de la branche varie peu sur la période. Il oscille entre 96 % et 97 %.

### Évolution du taux de féminisation (%)

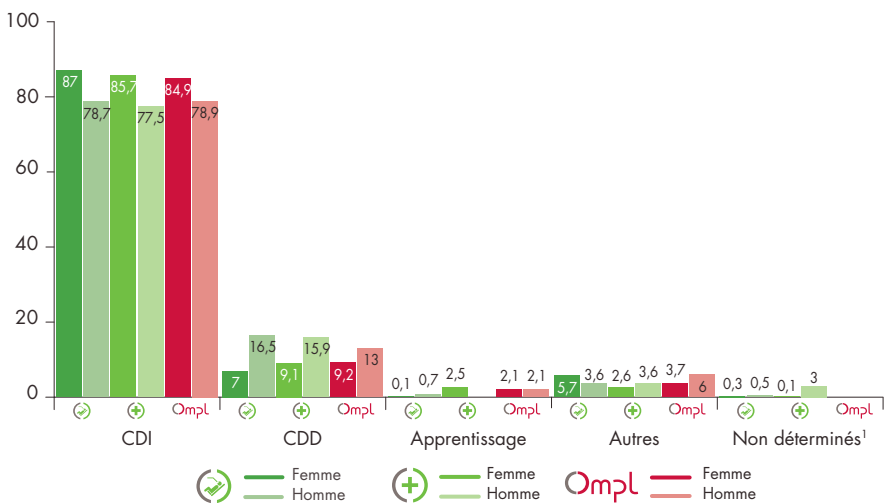


### PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les hommes bénéficient moins souvent que les femmes de ce type de contrat.

### Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont le genre n'a pas pu être déterminé pour cause de secret statistique.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation du secteur varie fortement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour les Pays de la Loire (91,4 %) et atteint un minimum pour les DOM (73,7 %).

## Taux de féminisation par région (%)

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	96,7	91,4	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	97,1	91,4	86,4
Bretagne	96,2	90,7	83,3
Centre-Val de Loire	97,1	91,0	85,3
Corse	ND <sup>1</sup>	78,2	82,4
DOM	ND <sup>1</sup>	73,7	81,1
Grand Est	95,7	90,9	85,6
Hauts-de-France	95,8	88,4	82,7
Île-de-France	93,7	86,9	77,4
Normandie	96,5	90,4	84,6
Nouvelle-Aquitaine	97,3	91,0	84,5
Occitanie	96,8	89,7	84,6
Pays de la Loire	97,1	91,4	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	96,0	89,9	84,9
<b>Ensemble</b>	<b>96,0</b>	<b>89,8</b>	<b>82,8</b>

1. Taux de féminisation non déterminé pour cause de secret statistique.